République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GRÉE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260324-00232026-DE

DÉCISION DE LA DÉLÉGATION SPÉCIALE (délibération)

Séance du 24 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
3	3	3

Vote
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre mars à dix heures, la délégation spéciale de la commune de LA-GRÉE-SAINT-LAURENT s'est réunie sous la présidence de Monsieur Raymond LE DEUN, président.

Présents : M. Raymond LE DEUN, M. Patrice BARRUOL et M. Alain GUILLOUËT.

N°0023-2026 – Représentation de la commune auprès des structures communales dont elle membre.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-35 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2026 portant institution d'une délégation spéciale dans la commune de La-Grée-Saint-Laurent et nommant les trois membres de cette délégation ;

Considérant que les membres de la délégation spéciale ne peuvent ni siéger au sein des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, ni siéger au sein des comités syndicaux de communes et des syndicats mixtes, dans la mesure où la qualité de conseiller municipal est requise (art. L. 5212-7 et L. 5711-1 du CGCT) ;

Considérant qu'il est néanmoins possible que les membres de la délégation spéciale puissent assister sans voix délibératives aux réunions du conseil communautaire et aux réunions des comités syndicaux de manière à leur permettre de disposer des informations utiles concernant la commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres de la délégation spéciale décident :

La commune de La-Grée-Saint-Laurent sera représentée jusqu'à l'installation de son prochain conseil municipal, par le président de cette délégation spéciale M. Raymond LE DEUN, ou l'un de ses vice-présidents en cas d'empêchement de ce dernier auprès notamment de :

- Ploërmel Communauté ;
- Syndicat scolaire du Pays de Josselin,
- Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (SDEM).

Pour extrait conforme,
Le Président de la délégation spéciale,
M. Raymond LE DEUN

